

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 27 mai 2021

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37

La séance est ouverte à 18h14 et levée à 20h10.

Etaient présents :

Audeux : Mme Françoise GALLIOU **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir du 9), Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Laurence MULOT, M. Thierry PETAMENT, M. Maxime PIGNARD, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, **Beure** : M. Philippe CHANEY **Bonnay** : M. Gilles ORY **Boussières** : Mme Hélène ASTRIC **ANSART Busy** : M. Philippe SIMONIN **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chevroz** : M. Franck BERNARD **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **François** : M. Emile BOURGEOIS **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Patrick AYACHE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Thise** : M. Loïc ALLAIN **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD

Etaient présents en visioconférence : **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon** : Mme Pascale BILLEREY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET, Mme Juliette SORLIN, M. André TERZO, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalèze** : M. René BLAISON **Champagnay** : M. Olivier LEGAIN **Champoux** : M. Romain VIENET **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD **Fontain** : Mme Martine DONEY **Geneuille** : M. Patrick OUDOT **Gennes** : M. Jean SIMONDON **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Villars Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX **Besançon** : M. Hasni ALEM, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Damien HUGUET, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, M. Jean-Hugues ROUX **Braillans** : M. Alain BLESSEMILLE **Chaucenne** : Mme Valérie DRUGE **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Devevey** : M. Michel JASSEY **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Noironte** : M. Claude MAIRE **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Vieilley** : M. Franck RACLOT

Secrétaire de séance : M. Jacques ADRIANSEN

Procurations de vote :

T. JAVAUX à L. ALLAIN, M.J. BERNABEU à J.P. MICHAUD, H. ALEM à A. BENEDETTO, P. BILLEREY à G. SPICHER, N. BOUVET à L. CROIZIER, F. BRAUCHLI à N. SOURISSEAU, C. CAULET à J.E. LAFARGE, A. CHASSAGNE à C. LIME, A. CHAUVET à A. POULIN, J. CHETTOUH à S. COUDRY, M. ETEVENARD à F. PRESSE, L. GAGLILOLO à A. LAROPPE, A. GHEZALI à F. BAEHR, V. HALLER à C. DEVESA, P.C. HENRY à L. FAGAUT, D. HUGUET à F. BOUSSO, M. LAMBERT à C. VARET, M. LEMERCIER à L. FAGAUT, J.E. LOUHKIAR à L. MULOT, A. MARTIN à K. ROCHDI, C. MICHEL à S. COUDRY, M.T. MICHEL à B. CYPRIANI, Y. POUJET à M. ZEHAF, J.H. ROUX à N. BODIN, J. SORLIN à N. BODIN, A. TERZO à S. GHARET, S. WANLIN à M. ZEHAF, C. WERTHE à C. VARET, D. PAINEAU à J. ADRIANSEN, R. BLAISON à V. MAILLARD, O. LEGAIN à F. BAILLY, R. VIENET à C. MAGNIN-FEYSOT, C. BOTTERON à M. FELT, V. DRUGE à P. AYACHE, G. GAVIGNET à C. BARTHELET, M. LEOTARD à J.M. BOUSSET, M. JASSEY à G. ORY, M. DONEY à F. LAIDIE, J. SIMONDON à F. LAIDIE, H. BERMOND à H. ASTRIC-ANSART, C. LINDECKER à V. FIETIER, D. HUOT à V. FIETIER, P. CORNE à F. TAILLARD, D. PARIS à E. BOURGEOIS, P. CONTOZ à J.P. JANNIN, L. BERNARD, à P. SIMONIN, J.M. CAYUELA à J.P. JANNIN, C. MAIRE à F. GALLIOU, A. OLSZAK à P. CHANEY, N. DUSSAUCY à J.P. MICHAUD, J. KRIEGER à C. MAGNIN-FEYSOT, A. BIHR à P. ROUTHIER, B. VUILLEMIN à A. VIGNOT, L. BARBAROSSA à Y. GUYEN, J.M. JOUFFROY à Y. MAURICE, M. VIPREY à P. SIMONIN

Délibération n°2021/005674

Rapport n°34 - Concertation sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
– Autorisation de lancement et de signature du marché public de prestations intellectuelles

Concertation sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) – Autorisation de lancement et de signature du marché public de prestations intellectuelles

Rapporteur : M. Aurélien LAROPPE, Vice-Président

Commission : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations

Inscription budgétaire	
BP 2020 et PPIF 2021-2025 « PLUi »	Montant prévu au BP 2021 : 260 000€ Montant de l'opération : 325 000 € / 6 ans

Résumé :

Ce rapport vise à autoriser la passation et la signature d'un marché de prestations intellectuelles pour la mise en œuvre de la communication et de la concertation préalable rendue obligatoire dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en cours.

I. Contexte

Par délibération en date du 28 février 2019, Grand Besançon Métropole a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), fixé les objectifs et définit les modalités de la concertation.

Conformément aux dispositions des articles L. 103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme, les réflexions relatives au PLUi seront menées sur l'ensemble de la Communauté Urbaine, dans le cadre d'une concertation associant les habitants, les instances consultatives, les forces vives du territoire (associations locales...) et toutes les personnes concernées.

Les moyens mis en œuvre au soutien d'une concertation menée pendant toute la durée d'élaboration du projet doivent répondre aux objectifs suivants :

- Offrir un accès simple et pratique à l'information pendant toute la durée de l'élaboration du PLUi ;
- Donner les moyens de comprendre et, ainsi, de favoriser l'échange et le débat sur les enjeux de la démarche ;
- Favoriser l'écoute en permettant au public de formuler ses observations et propositions.

Le marché qu'il est proposé de lancer aura pour objet la conception, la mise en œuvre et l'animation du processus de concertation lié à l'élaboration du PLUi, sur la base de la matière brute issue des travaux menés par Grand Besançon Métropole ou par les prestataires qui pourraient être missionnés sur des études spécifiques.

2. La mission

A/ Objet de la mission

L'objet de la mission est de définir, puis de mettre en œuvre, une stratégie de concertation.

Cette stratégie de concertation sera mise en œuvre au travers d'outils et de supports dont le prestataire aura en charge la conception, la réalisation, la gestion (mise à jour) et l'animation.

Dans tous les cas, le prestataire veillera à traduire de manière positive et pédagogique, en des termes compréhensibles par tous, le projet de PLUi, les règles et les fondements de celui-ci. Une grande qualité est attendue par la maîtrise d'ouvrage dans la production des supports et dossiers nécessaires à la concertation.

La mission concerne la mise en œuvre :

- d'une concertation répondant nécessairement aux objectifs de la délibération du 28 février 2019;
- d'une concertation complémentaire proposée librement par le prestataire dans le respect du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
- et sur décision de Grand Besançon Métropole, d'une communication durant la phase d'enquête publique et d'une communication post PLUi.

Il s'agira d'utiliser le(s) bon(s) outil(s) pour atteindre des objectifs arrêtés à l'avance. Le prestataire aura la charge :

- de décliner les modalités de la concertation définies dans la délibération du 28 février 2019 ;
- d'explicitier, dans sa proposition à remettre dans son offre, les résultats attendus par l'usage des outils qu'il propose, et de justifier l'usage de l'outil au regard de l'objectif à atteindre.

B/ Contenu de la mission

La mission se décompose en plusieurs phases :

- Phase 0 : phase préliminaire et transversale, elle regroupe les éléments permanents de concertation et la mise en place de l'identité graphique du projet ;
- Phase 1 : concertation sur le diagnostic stratégique ;
- Phase 2 : concertation sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ;
- Phase 3 : concertation sur le règlement, le zonage et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ;
- Phase 4 : restitution de la concertation ;
- Phases optionnelles : communication pendant l'enquête publique et communication post-approbation.

Pour les phases 0, 1, 2 et 3, le prestataire proposera, d'une part, une offre pour la concertation minimale détaillée par la maîtrise d'ouvrage et correspondant aux attendus de la délibération ; d'autre part, une offre pour une concertation complémentaire venant en complément (et non à la place) de l'offre initiale.

Il est demandé au prestataire d'être force de propositions et d'envisager des outils susceptibles de répondre efficacement et de façon innovante aux objectifs de cette concertation.

C/ Forme et durée du marché

Compte-tenu de l'estimation (325 000€ HT sur 6 ans pour l'ensemble des missions de communication/concertation qui va accompagner le processus d'élaboration du PLUi), il est proposé de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert.

Le marché sera décomposé en une tranche ferme et plusieurs tranches optionnelles.

Le présent marché sera conclu pour une durée de 72 mois.

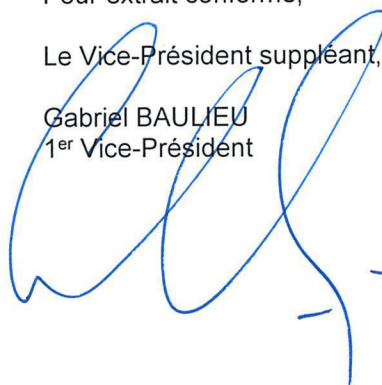
A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la passation d'un appel d'offres ouvert relatif à l'ensemble des missions de communication/concertation liées à la procédure en cours d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à lancer la procédure de passation et signer le marché avec l'entreprise retenue.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0